

États financiers

**CENTRAIDE QUÉBEC,  
CHAUDIÈRE-APPALACHES  
ET BAS-SAINT-LAURENT**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

# **CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT**

États financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État de l'évolution des soldes de fonds	7
État des flux de trésorerie	8
Notes afférentes aux états financiers	9 - 19
Annexe - Fonds d'opération par secteur	20 - 21

**LÉVIS**

1610, boul. Alphonse-Desjardins  
Bureau 400  
Lévis (Québec) G6V 0H1

Téléphone 418 833-2114  
Télécopieur 418 833-9983

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

*Aux membres du conseil d'administration de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent*

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

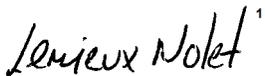
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



LEMIEUX NOLET  
comptables professionnels agréés  
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)  
Le 22 avril 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125312

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de la situation financière

31 décembre 2024

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	Fonds de dotation	2024	2023
<b>Actif</b>							
<b>Actif à court terme</b>							
Encaisse	9 684 003 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 684 003 \$	7 911 685 \$
Débiteurs (note 4)	15 709 874	-	39 202	-	-	15 749 076	14 826 868
Frais payés d'avance	77 742	-	9 417	-	-	87 159	124 188
Placement échu au cours de l'exercice (note 5)	-	-	-	-	-	-	2 102 000
	25 471 619	-	48 619	-	-	25 520 238	24 964 741
Placements (note 5)	33 806	-	-	3 135 580	975 512	4 144 898	3 668 648
Avances interfonds (note 6)	-	8 525	-	77 488	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 7)	-	318 553	-	-	-	318 553	430 177
Actif incorporel (note 8)	-	207 976	-	-	-	207 976	222 408
	25 505 425 \$	535 054 \$	48 619 \$	3 213 068 \$	975 512 \$	30 191 665 \$	29 285 974 \$

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	Fonds de dotation	2024	2023
<b>Passif et actif net</b>							
<b>Passif à court terme</b>							
Créditeurs (note 9)	1 934 116 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 934 116 \$	1 533 094 \$
Dons à payer aux organismes	5 648 451	-	-	-	-	5 648 451	4 772 620
Dons à payer aux organismes - Fonds de relance	-	-	-	-	-	-	855 149
Produits reportés	38 573	-	-	-	-	38 573	41 421
Subvention reportée - Fonds de relance	-	-	-	-	-	-	151 762
	7 621 140	-	-	-	-	7 621 140	7 354 046
<b>Avances interfonds (note 6)</b>							
	54 094	-	31 919	-	-	-	-
	7 675 234	-	31 919	-	-	7 621 140	7 354 046
<b>Actif net</b>							
<b>Grevés d'affectations internes</b>							
Investi en immobi- lisations	-	535 054	-	-	-	535 054	595 574
Développement	-	-	16 700	-	-	16 700	60 420
Prévoyance	-	-	-	3 213 068	-	3 213 068	2 915 148
Fonds de dotation Non grevé	-	-	-	-	975 512	975 512	863 237
d'affectations	17 830 191	-	-	-	-	17 830 191	17 497 549
	17 830 191	535 054	16 700	3 213 068	975 512	22 570 525	21 931 928
	25 505 425 \$	535 054 \$	48 619 \$	3 213 068 \$	975 512 \$	30 191 665 \$	29 285 974 \$

Engagements (note 11)

Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière (note 12)

Au nom du conseil,

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Fonds d'opéra- tions	Fonds des immobi- lisations	Fonds de dévelop- pement	Fonds de pré- voyance	2024	2023
<b>Produits</b>						
Souscriptions - année courante	24 126 899 \$	- \$	- \$	- \$	24 126 899 \$	21 420 456 \$
Souscriptions supplé- mentaires - année précédente	244 076	-	-	-	244 076	310 206
Souscriptions irrécou- vrables	(746 029)	-	-	-	(746 029)	(785 588)
	23 624 946	-	-	-	23 624 946	20 945 074
Produits de placements	359 560	-	-	380 691	740 251	609 726
Commandites, subven- tions et autres	1 306 593	138 635	-	-	1 445 228	982 013
Subvention - Fonds de relance	(107 632)	-	-	-	(107 632)	4 514 923
Dons	-	37 460	279 967	-	317 427	191 946
	25 183 467	176 095	279 967	380 691	26 020 220	27 243 682
<b>Charges</b>						
Frais de campagne, de communication et d'ad- ministration (note 15)	3 608 405	-	-	-	3 608 405	3 338 951
Frais de développement	-	-	223 687	-	223 687	219 065
Frais d'opérations	-	309 414	-	-	309 414	238 691
Amortissement des immobilisations corporelles	-	124 482	-	-	124 482	122 133
Amortissement de l'actif incorporel	-	93 090	-	-	93 090	96 172
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	9 630	-	-	9 630	350
Frais de gestion	-	-	-	14 960	14 960	13 270
	3 608 405	536 616	223 687	14 960	4 383 668	4 028 632
Excédent (insuffisance) avant dons et services à la communauté	21 575 062	(360 521)	56 280	365 731	21 636 552	23 215 050
<b>Dons et services à la communauté</b>						
Services aux organismes et autres interventions commu- nautaires (note 16)	2 338 152	-	-	-	2 338 152	2 266 076
Dons aux organismes	18 879 710	-	-	-	18 879 710	16 380 516
Dons aux organismes - Fonds de relance	(107 632)	-	-	-	(107 632)	4 147 944
	21 110 230	-	-	-	21 110 230	22 794 536
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	464 832 \$	(360 521) \$	56 280 \$	365 731 \$	526 322 \$	420 514 \$

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Non grevé d'affected- tions	Grevés d'affectations internes			Fonds de dotation	2024	2023
		Investi en immobili- sations	Dévelop- pement	Prévoyance			
Solde au début de l'exercice	17 497 549 \$	595 574 \$	60 420 \$	2 915 148 \$	863 237 \$	21 931 928 \$	21 412 290 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	464 832	(360 521)	56 280	365 731	-	526 322	420 514
	17 962 381	235 053	116 700	3 280 879	863 237	22 458 250	21 832 804
Produits financiers tirés des ressources détenues à titre de dotation	-	-	-	-	112 275	112 275	99 124
Virements interfonds (note 10)	(132 190)	300 001	(100 000)	(67 811)	-	-	-
	(132 190)	300 001	(100 000)	(67 811)	112 275	112 275	99 124
Solde à la fin de l'exercice	17 830 191 \$	535 054 \$	16 700 \$	3 213 068 \$	975 512 \$	22 570 525 \$	21 931 928 \$

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	526 322 \$	420 514 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Revenus réinvestis et variation de la valeur marchande des placements	(380 692)	(257 682)
Pertes (gains) sur disposition de placements	3 698	(2 360)
Amortissement des immobilisations corporelles	124 482	122 133
Amortissement de l'actif incorporel	93 090	96 172
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9 630	350
Fonds générés par les opérations	376 530	379 127
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(922 208)	(1 031 149)
Frais payés d'avance	37 029	(36 539)
Créditeurs	401 022	(343 765)
Dons à payer aux organismes	875 831	183 668
Dons à payer aux organismes - Fonds de relance	(855 149)	855 149
Produits reportés	(2 848)	(475 483)
Subvention reportée - Fonds de relance	(151 762)	151 762
	(241 555)	(317 230)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 822 082)	(714 409)
Produit de disposition de placements	1 835 101	698 972
Variation nette des dépôts à terme	2 102 000	(94 660)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 488)	(43 900)
Acquisition d'un actif incorporel	(78 658)	(75 778)
	2 013 873	(229 775)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 772 318	(547 005)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 911 685	8 458 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	9 684 003 \$	7 911 685 \$

Le fonds de dotation a également été augmenté de 112 275 \$ (2023 - 99 124 \$) à la suite d'une variation de la valeur marchande des fonds de placement cotés en bourse. Cet élément n'a engendré aucun mouvement de trésorerie.

# **CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT**

Notes afférentes aux états financiers  
Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## **1. Statut et nature des activités**

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu. Sa mission consiste à agir sur les inégalités sociales et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

## **2. Application initiale d'une méthode comptable**

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question.

Au 31 décembre 2024, ces charges d'un montant de 202 671 \$ sont présentées sous la rubrique « Frais d'opérations » à l'état des résultats.

L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

## **3. Principales méthodes comptables**

### **3.1 Référentiel comptable applicable**

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.2 Comptabilité par fonds

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives à la prestation de services et au fonctionnement de l'organisme. L'excédent des produits sur les charges de l'exercice, déduction faite des virements interfonds, peut être imputé aux autres fonds selon les règles établies. Le solde du fonds représente les sommes disponibles pour les opérations des prochains exercices.

Le fonds des immobilisations comprend le coût après amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel. Il varie en fonction des produits découlant du partage d'utilisation de l'outil de campagne en ligne, des apports reçus, des autres frais et de l'amortissement relatifs aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel et des contributions du fonds d'opérations, pour permettre la mise à jour et le développement continu des systèmes informatiques et numériques. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers.

Le fonds de développement vise à financer les activités de recherche et de développement, ainsi que les projets qui ne sont pas considérés comme faisant partie des activités habituelles et qui ont pour but premier d'augmenter sensiblement les dons versés à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent au cours des prochaines années. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

Le fonds de prévoyance vise principalement à prémunir les organismes associés et les initiatives de développement contre toute baisse soudaine ou progressive des résultats de campagne de financement, à satisfaire aux besoins urgents de la communauté et à répondre aux besoins jugés prioritaires qui sont approuvés par le conseil d'administration. Il varie en fonction des produits de placements générés par le fonds, du résultat net annuel et des contributions du fonds d'opérations. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers. Le solde du fonds ne peut excéder 15 % du montant de la campagne de l'exercice précédent. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ce fonds à d'autres fins selon les besoins.

Le programme Cercle des générations (fonds Postérité) permet aux donateurs de créer un fonds personnalisé à leur nom. Ces fonds sont réunis dans le fonds de dotation. Ce fonds a comme objectif de soutenir la mission de Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent, ses organismes associés et projets communautaires. Ces fonds sont constitués de capital inaliénable détenu par Centraide et ils sont soumis à une politique de distribution qui assure un taux de retour à Centraide de 5,00 % de la valeur du capital des fonds, soit l'équivalent du contingent de versement exigé par l'Agence du revenu du Canada. Les rendements sont versés annuellement à Centraide et le taux de distribution peut être révisé chaque année.

# **CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## **3. Principales méthodes comptables (suite)**

### **3.3 Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'évaluation des promesses de dons, la provision pour souscriptions irrécouvrables, la durée de vie des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

### **3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### **3.5 Instruments financiers**

#### **3.5.1 Évaluation initiale**

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### **3.5.2 Évaluation ultérieure**

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats de la période où elles se produisent.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.5.3 Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### 3.5.4 Coûts des transactions

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission et à la prise en charge de l'instrument.

## 3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Éléments d'actif	Périodes
Équipement informatique et électronique	5 ans
Ameublement et équipement	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

---

La charge d'amortissement est réduite de moitié pour les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice.

## 3.7 Actif incorporel

L'actif incorporel est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

# **CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## **3. Principales méthodes comptables (suite)**

### **3.8 Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la juste valeur ou son coût de remplacement. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur ou son coût de remplacement. Les actifs à long terme ayant fait l'objet d'une perte de valeur par le passé ne peuvent faire l'objet d'une reprise de valeur.

### **3.9 Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'opérations lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds correspondant à leur affectation lorsque les charges connexes sont engagées.

Les souscriptions sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où elles sont encaissées ou lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de les recevoir.

Les promesses de dons sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque la réception finale des encaissements est raisonnablement assurée. L'organisme se base sur son expérience passée pour estimer de façon assez précise les promesses de dons à recevoir et juge que la réception des montants est suffisamment assurée.

Les produits de placements comprennent les intérêts comptabilisés sur une base d'exercice, les gains et pertes sur placements réalisés lors de la disposition des placements, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les produits de commandites, subventions et autres sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés et lorsqu'ils sont déterminés ou déterminables et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

### **3.10 Apports reçus sous forme de services**

Des services sont rendus à titre gratuit par des bénévoles, des entreprises et du personnel prêté par des entreprises et des institutions publiques. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés aux états financiers.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### 3.11 Avantages sociaux futurs

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées en charges lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

### 3.12 Ventilation des charges

Les charges comptabilisées aux résultats des fonds sont ventilées de la façon suivante :

---

	Fonds d'opérations	Fonds de développement
Secteurs		
Partenariats et développement	100 %	-
Développement social	100 %	-
Dons individuels	50 %	50 %
Communications et marketing	100 %	-
Direction générale	100 %	-
Opérations	100 %	-

---

Les charges comptabilisées à l'état des résultats du fonds d'opérations sont ventilées de la façon suivante :

---

	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires
Secteurs		
Partenariats et développement	100 %	-
Développement social	-	100 %
Dons individuels	80 %	20 %
Communications et marketing	50 %	50 %
Direction générale	60 %	40 %
Opérations	75 %	25 %

---

### 3.13 Dons aux organismes

Les dons aux organismes représentent l'aide financière accordée au cours de l'exercice et sont payables jusqu'au 31 mars de l'exercice suivant.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

## 4. Débiteurs

	2024	2023
Promesses de dons	16 373 935 \$	15 517 443 \$
Provision pour souscriptions irrécouvrables	(875 000)	(850 000)
	15 498 935	14 667 443
Taxes à la consommation	76 428	71 937
Subvention	104 880	-
Autres	68 833	87 488
	15 749 076 \$	14 826 868 \$

## 5. Placements

	2024	2023
Au coût		
Placement échu au cours de l'exercice	- \$	2 102 000 \$
À la juste valeur		
Actions de sociétés cotées en bourse		
Fonds d'opérations	33 806	35 563
Fonds de placement cotés en bourse		
Fonds de prévoyance	3 135 580	2 769 848
Fonds de dotation	975 512	863 237
	4 144 898	3 668 648
	4 144 898 \$	5 770 648 \$

## 6. Avances interfonds

Les créances interfonds ne comportent ni intérêts ni modalités d'encaissement ou de remboursement définies. Les avances interfonds présentées à recevoir ou à payer représentent des soldes afférents aux opérations courantes des différents fonds visés.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

## 7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortis- sement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Équipement informatique et électronique	125 849 \$	77 536 \$	48 313 \$	63 150 \$
Ameublement et équipement	186 032	122 126	63 906	78 159
Améliorations locatives	825 337	619 003	206 334	288 868
	137 218 \$	818 665 \$	318 553 \$	430 177 \$

## 8. Actif incorporel

	Coût	Amortis- sement cumulé	2024 Valeur nette	2023 Valeur nette
Outil de campagne en ligne	809 787 \$	601 811 \$	207 976 \$	222 408 \$

## 9. Crédoiteurs

	2024	2023
Fournisseurs, frais courus et autres	333 467 \$	268 160 \$
Dons planifiés à transférer à la Fondation Québec Philanthrope	116 353	365 487
Dons à transférer aux autres Centraide	1 080 043	442 241
Salaires et vacances	392 166	397 125
Sommes à remettre à l'État	12 087	60 081
	1 934 116 \$	1 533 094 \$

## 10. Virements interfonds

Des montants de 132 189 \$, 100 000 \$ et de 67 811 \$ ont été transférés respectivement du fonds non grevé d'affectations, du fonds de développement et du fonds de prévoyance au fonds d'immobilisations pour financer les sorties de fonds relatives aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel.

# **CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## **11. Engagements**

L'organisme s'est engagé en vertu de baux pour la location d'immeubles venant à échéance en avril 2027 et en février 2028. Les loyers minimaux futurs totalisent 398 597 \$ et comprennent les versements annuels suivants pour les quatre prochains exercices : 2025 - 162 368 \$; 2026 - 165 504 \$; 2027 - 67 827 \$ et 2028 - 2 898 \$.

De plus, au cours de l'exercice, l'organisme s'est engagé auprès d'un fournisseur de services pour la migration de leur système de gestion des dons pour un montant de 446 369 \$. Au 31 décembre 2024, des coûts totalisant 140 795 \$ ont été constatés aux résultats. Le solde de l'engagement est de 305 574 \$ à cette date.

## **12. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière**

Le 31 mars 2025, l'organisme a reçu du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) du gouvernement du Québec la confirmation d'une subvention de 1 141 947 \$. Cette aide financière lui permettra d'offrir une aide d'urgence aux organismes communautaires les plus actifs auprès des personnes en situation d'itinérance afin qu'ils puissent déployer des projets structurants sur deux ans. Cette entente découle d'une entente provinciale coordonnée par Centraide du Grand Montréal et dont l'ensemble des Centraide du Québec seront parties prenantes.

## **13. Intérêts économiques**

La Fondation Québec Philanthrope est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'assurer la pérennité de l'action communautaire dans son milieu par le regroupement de fonds de dotation permanents dont les produits sont destinés à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité. La Fondation Québec Philanthrope détient des fonds inaliénables (fonds désignés Centraide Québec et fonds SVP - Solidarité pour vaincre la pauvreté) dont l'usufruit est dédié à Centraide Québec, Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent. En 2024, les produits générés par ces fonds et comptabilisés à titre de produits de souscription sont de 902 263 \$ (2023 - 681 352 \$). Au 31 décembre 2024, la valeur marchande de ces fonds est de 15 715 077 \$ (2023 - 13 395 550 \$).

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

---

## 14. Exposition aux risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2024 sont détaillés ci-après.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de ses dons à payer aux organismes.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux promesses de dons.

Une provision pour souscriptions irrécouvrables est reconnue et comptabilisée selon une formule qui utilise des taux de recouvrement historique de 95,99 % (2023 - 95,99 %). Cette provision est déduite du montant des promesses de dons à recevoir.

### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix sur ses placements cotés en bourse.

## 15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2024

## 16. Ventilation des charges

<b>2024</b>				
	Fonds d'opérations		Total	Fonds de développement
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
<b>Secteurs</b>				
Partenariats et développement	1 504 810 \$	-	1 504 810 \$	-
Développement social	-	1 088 882	1 088 882	-
Dons individuels	179 260	44 815	224 075	224 075
Communications et marketing	636 851	636 851	1 273 702	-
Direction générale	415 327	276 885	692 212	-
Opérations	872 157	290 719	1 162 876	-
	<b>3 608 405 \$</b>	<b>2 338 152 \$</b>	<b>5 946 557 \$</b>	<b>224 075 \$</b>

## 17. Ventilation des charges

<b>2023</b>				
	Fonds d'opérations		Total	Fonds de développement
	Frais de campagne, de communication et d'administration	Services aux organismes et autres interventions communautaires		
<b>Secteurs</b>				
Partenariats et développement	1 397 854 \$	-	1 397 854 \$	-
Développement social	-	1 098 479	1 098 479	-
Dons individuels	184 171	46 043	230 214	230 214
Communications et marketing	584 815	584 817	1 169 632	-
Direction générale	438 107	292 071	730 178	-
Opérations	734 004	244 666	978 670	-
	<b>3 338 951 \$</b>	<b>2 266 076 \$</b>	<b>5 605 027 \$</b>	<b>230 214 \$</b>

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Québec et Chaudière- Appalaches	Bas-Saint- Laurent	2024
<b>Produits</b>			
Souscriptions - année courante	22 795 874 \$	1 331 025 \$	24 126 899 \$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	212 388	31 688	244 076
Souscriptions irrécouvrables	(706 381)	(39 648)	(746 029)
	22 301 881	1 323 065	23 624 946
<b>Commandites, subventions et autres</b>			
Commandites, subventions et autres	1 499 526	58 995	1 558 521
Subvention - Fonds de relance	-	-	-
	23 801 407	1 382 060	25 183 467
<b>Charges</b>			
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 16)	3 309 208	299 197	3 608 405
Excédent avant dons et services à la communauté	20 492 199	1 082 863	21 575 062
<b>Dons et services à la communauté</b>			
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 16)	2 218 777	119 375	2 338 152
Dons aux organismes	17 821 362	950 716	18 772 078
	20 040 139	1 070 091	21 110 230
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>452 060 \$</b>	<b>12 772 \$</b>	<b>464 832 \$</b>

# CENTRAIDE QUÉBEC, CHAUDIÈRE-APPALACHES ET BAS-SAINT-LAURENT

Annexe - Fonds d'opérations par secteur

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Québec et Chaudière- Appalaches	Bas-Saint- Laurent	2023
<b>Produits</b>			
Souscriptions - année courante	20 140 714 \$	1 279 742 \$	21 420 456 \$
Souscriptions supplémentaires - année précédente	290 611	19 595	310 206
Souscriptions irrécouvrables	(710 399)	(75 189)	(785 588)
	<u>19 720 926</u>	<u>1 224 148</u>	<u>20 945 074</u>
Commandites, subventions et autres	1 115 137	111 022	1 226 159
Subvention - Fonds de relance	3 707 282	807 641	4 514 923
	<u>24 543 345</u>	<u>2 142 811</u>	<u>26 686 156</u>
<b>Charges</b>			
Frais de campagne, de communication et d'administration (note 17)	3 071 826	267 125	3 338 951
Excédent avant dons et services à la communauté	21 471 519	1 875 686	23 347 205
<b>Dons et services à la communauté</b>			
Services aux organismes et autres interventions communautaires (note 17)	2 131 472	134 604	2 266 076
Dons aux organismes	18 822 529	1 705 931	20 528 460
	<u>20 954 001</u>	<u>1 840 535</u>	<u>22 794 536</u>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<u>517 518 \$</u>	<u>35 151 \$</u>	<u>552 669 \$</u>